



Master 2

Droit de la montagne

Finalité

Former des juristes de haut niveau spécialisés
dans les questions liées à la montagne



Une formation juridique de haut niveau

La formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le Master « Droit de la montagne » (**M2M**) est destiné à la formation de spécialistes des **questions juridiques liées à un milieu spécifique : la montagne**. Les règles applicables à ce territoire sont, en effet, **partiellement dérogatoires** au droit commun des collectivités territoriales.

Cette **formation est unique en France** (et même en Europe) ; elle est donc **incontournable**, à la fois pour les étudiants qui souhaitent se former aux règles applicables en zones de montagne et pour les recruteurs locaux (6000 communes, intercommunalités, services de l'Etat ; cabinets d'avocats, de consultants, etc.). Grâce à une formation combinant la technique juridique et l'approche « de terrain », les diplômés appartiennent rapidement au réseau des **acteurs majeurs du droit de la montagne**.

2

CHIFFRES CLÉS

- **15 à 20 étudiants** par promotion
- **268 heures de cours**
- **Taux de réussite** entre 95 % et 100 %
- Une douzaine **d'intervenants professionnels**

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de sa formation, l'étudiant aura acquis :

- une expertise juridique en droit de la montagne ;
- une capacité d'analyse de cas concrets par la confrontation entre la théorie et le terrain en zone de montagne ;
- une aptitude à la rédaction de notes ou de rapports juridiques ;
- des qualités relationnelles grâce aux séminaires et à un stage allant jusqu'à 6 mois.



Les débouchés

SECTEURS D'ACTIVITÉ OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le M2 forme, avant tout, des juristes destinés à évoluer au contact des **collectivités territoriales de montagne**. Les diplômés peuvent se tourner vers les métiers suivants :

- juristes dans les collectivités territoriales : communes, intercommunalités, départements ou régions dans le cadre de leur politique montagne ;
- avocats spécialistes en droit de la montagne (droit public et droit privé) ;
- consultants en développement local ou touristique, aménagement (cabinets privés) ;
- experts juridiques au sein d'associations de développement local, protection de l'environnement, etc. ;
- journalisme, revues spécialisées en montagne ;
- emplois dans les sociétés d'exploitation de remontées mécaniques.

3

TÉMOIGNAGE

« N'étant pas une pure juriste de formation, j'ai apprécié l'échange entre les différents membres de la promotion, le travail de groupe fut très enrichissant dans une atmosphère studieuse et conviviale. Connaissant, grâce à ma formation initiale, certaines thématiques « montagne », j'ai pu les approfondir en découvrant le volet juridique. Cette formation m'a permis d'être rapidement opérationnelle sur le marché du travail et d'avoir une bonne connaissance du terrain. »

(Emilie TARD, Responsable du service juridique de la Commune de Megève, promotion 2005-2006).



Une formation à la fois pratique et théorique

Organisation pédagogique

SEMESTRE 1

UE 1	Droit public de la montagne Grandes notions du droit administratif Institutions de la montagne	12 heures 12 heures
UE 2	Droit de l'aménagement Droit de l'urbanisme et de la construction en montagne Droit des remontées mécaniques	18 heures 12 heures
UE 3	Droit de l'environnement et droit rural Droit de l'environnement en montagne Droit rural et forestier en montagne	18 heures 12 heures
UE 4	Droit du sport et responsabilité Droit des sports en montagne Droit de la responsabilité en montagne	24 heures 18 heures
UE 5	Droit européen et social Droit européen des politiques montagnardes Droit social (métiers de la montagne)	12 heures 12 heures
UE 6	Finances et fiscalité locales Finances locales Fiscalité locale	15 heures 15 heures

4

SEMESTRE 2

UE 1	Diagnostic territorial (séminaire)	30 heures
UE 2	Comptabilité et conférences Comptabilité privée et comptabilité publique Conférences (intervenants extérieurs) et actualité du droit de la montagne	18 heures 40 heures
UE 3	Parcours professionnel : Stage (8 semaines minimum) Parcours recherche : Stage (4 semaines minimum)	
UE 4	Parcours professionnel : Stage et rapport de recherche Parcours recherche : Mémoire	

SEMESTRE 1

UE 1

Cette UE vise à donner aux étudiants une bonne connaissance des bases du droit administratif, de la législation et des institutions publiques et privées de montagne. L'idée est, d'emblée, d'avoir une idée précise des concepts et des institutions actives sur le terrain.

UE 2

Cet enseignement a pour objectif de faire prendre conscience aux étudiants des spécificités des problématiques relatives à l'aménagement de la montagne : analyse des particularités du droit de l'urbanisme en zone de montagne, étude des unités touristiques nouvelles, etc. ; concernant le droit des remontées mécaniques, analyse des différents modes de gestion, conventionnements spécifiques en montagne, diversité des sociétés d'exploitation (SEML, SPL, etc.).

UE 3

Il s'agit, dans cette UE, de replacer les actions foncières et immobilières des collectivités territoriales dans un contexte de protection et de développement durable (protection des espaces, des espèces et des milieux naturels en zones de montagne).

UE 4

La pratique des sports de montagne étant particulièrement développée (sports de glisse, etc.), il est indispensable de connaître la réglementation en vigueur (police, accès aux sites) et les régimes de responsabilité applicables en cas d'accident.

UE 5

Les problématiques relatives à la montagne ne peuvent être appréhendées sans une excellente connaissance du droit européen (programmes d'aides communautaires, notamment). Les aspects sociaux font également l'objet d'un traitement spécifique (activités saisonnières, pluriactivité, etc.).

UE 6

L'étude des questions financières est indispensable à la formation de juristes appelés à travailler au contact des collectivités territoriales. C'est pourquoi des professionnels présentent les règles de financement de ces collectivités et les grands traits de la fiscalité locale.

SEMESTRE 2

UE 1

Le séminaire permet une analyse de terrain sur le territoire d'une collectivité locale.

UE 2

Eu égard à l'aspect professionnel de la formation ainsi qu'à l'importance des données financières et comptables dans les services publics locaux, le séminaire fournit aux étudiants une grille de lecture des documents financiers qu'ils peuvent être conduits à examiner, en comptabilité publique comme privée.

Les conférences permettent aux étudiants de rencontrer des professionnels, qui viennent exposer les questions auxquelles ils sont confrontés dans leur activité quotidienne.

UE 3

Les étudiants doivent accomplir un stage dans une entreprise ou une institution dont l'activité se déroule en montagne. Ce stage est l'un des temps forts de la formation ; il immerge les étudiants dans un milieu professionnel, en leur permettant de confronter les connaissances théoriques et la pratique du terrain.

UE 4

Durant leur scolarité, les étudiants sont tenus de rédiger un rapport relatif à des questions concrètes en zones de montagne. Ils sont conduits à analyser une situation, à dégager des problématiques et à proposer des solutions opérationnelles afin de régler les difficultés rencontrées.



Un réseau universitaire et professionnel solide

Les atouts

ENVIRONNEMENT SCIENTIFIQUE

La formation est adossée au Centre de Droit de la Montagne, composante du Centre d'Etudes et de Recherche sur le Droit, l'Histoire et l'Administration Publique (CERDHP) de l'Université Pierre-Mendès-France de Grenoble

FORMATION CONTINUE

Le M2 accueille des professionnels de la montagne par l'intermédiaire d'une équivalence de diplôme. Ainsi, des acteurs tels que des guides de haute montagne, des agents de l'administration ou des employés de sociétés exploitantes de stations peuvent intégrer cette formation.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

G. MOLLION (Maître de conférences), P. YOLKA (Professeur), F. BARQUE (Maître de conférences), A. DEROCHE (Professeur), H. FRANCOIS (Chercheur CEMAGREF), B. FREYRE (Directeur adjoint des finances, Conseil général de l'Isère), G. JAILLOT (Magistrat à la Chambre régionale des comptes Rhône-Alpes), N. KADA (Professeur), E. MARCELPOIL (Chercheur CEMAGREF), F-X. NICOT (Office national des forêts), A. METHEZ (Comptable), M. PICQ (Maître de conférences), P. VIARD (Président du TGI de Vienne).

INTERVENANTS PROFESSIONNELS DE TERRAIN

F. AUSTRUY (CRS Alpes), M. BODECHER (avocat), P. BRETTEL (Délégué général, Association nationale des élus de la montagne), A. COLSON (Directeur de l'Institut de la Montagne), E. HEYRMAN (PNR Chartreuse), F. HURTH (Chamrousse), C. LAYMARD (Directrice générale, Association nationale des maires des stations de montagne), A. MIGNOTTE (CIPRA), C. TROLEZ (Domaines skiabiles de France), O. VIBOUD (Morzine), L. ZORTEA (Les Houches).

ÉVALUATION

Sur une échelle de notation couvrant les notes A+, A, B et C, cette spécialité a été évaluée « A+ » (note maximale) par l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Cette dernière a notamment salué l'originalité de la formation, la bonne conjugaison des aspects recherche et professionnalisants ainsi que l'adaptation des enseignements aux objectifs de la formation.



Conditions d'accès

PUBLIC

La formation est ouverte aux étudiants en formation initiale et en formation continue. Elle est accessible aux étudiants titulaires d'un M1 « Droit public » ou « Droit privé », diplômés d'IEP, géographie, tourisme, sport, économie, ainsi qu'aux personnes justifiant d'une formation nationale ou étrangère équivalente.

SÉLECTION

7

Le recrutement s'effectue sur dossier. Le dossier soumis par l'étudiant doit rassembler notamment les relevés de notes des 3 dernières années, une lettre de motivation et un CV. L'avis final du jury se fonde sur la qualité du cursus universitaire antérieur du candidat, la clarté et la pertinence du projet professionnel.

CANDIDATURE

Les dossiers sont à constituer en ligne sur le site de la Faculté de Droit de Grenoble, à partir de début avril.

ORGANISATION GLOBALE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

- La rentrée universitaire a généralement lieu dans la troisième semaine de septembre.
- Les cours se terminent fin février.
- Les examens se déroulent en janvier pour la première session du premier semestre, en contrôle continu pour le second semestre (sauf pour le rapport de stage/recherche) et en septembre pour la deuxième session des deux semestres
- Stage de 4 à 8 semaines à partir du mois de mars.
- Les rapports de stage/recherche peuvent être soutenus en juillet ou en septembre.

FICHE D'IDENTITÉ DE LA FORMATION

M2 Droit de la montagne

Responsable de spécialité : Grégory MOLLION, Maître de conférences en droit public

La spécialité « Droit de la montagne » fait partie du Master *Droit public* dirigé par Philippe YOLKA, Professeur de droit public. Elle dispose à la fois du label « professionnel » et du label « recherche ».

Contact administratif :

Université Pierre-Mendès-France

Faculté de Droit

Scolarité du M2 Droit de la montagne

BP47

38040 GRENOBLE Cedex 9

Téléphone : 04 76 82 58 34

Courriel : Sandrine.Thaize@upmf-grenoble.fr

Site web de la Faculté de Droit de Grenoble : <http://www.facdroid-grenoble.org>

Site web du M2 Droit de la montagne : <http://www.facdroid-grenoble.org/droitmontagne>

Master 2

Droit de la montagne

*La Faculté de Droit de Grenoble est une composante
de l'Université Pierre-Mendès-France.*

upmf
Grenoble
Université Pierre-Mendès-France
Sciences sociales & humaines

FACULTÉ DE
DROIT
GRENOBLE